

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

14 AVR. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-057**

Domaine : 8.3 - Voirie

OBJET : Dénomination des voies publiques : commune de QUILLAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2213-28 ;

Considérant qu'afin de faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;

Considérant que plusieurs rues sans dénomination ont été identifiés de part et d'autre de la rue du Dr Roueylou et qu'il convient de les identifier ;

Considérant que selon les termes de l'article L2213-28 du CGCT, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ;

Le projet de dénomination et de numérotage de ces rues est le suivant :

Dénomination des rues :

- Chemin de Gourgaoura.
- Impasse de Montical.
- Impasse du chemin de Lasserre.
- Rue de la Coustète.

Le plan de ces rues est ci-annexé.

M. Le Président propose au Conseil Municipal:

1. De dénommer les rues de la commune de Quillan selon le plan ci-dessous.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant cette opération notamment :
 - La numérotation des habitations.
 - La notification auprès du bureau du cadastre.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

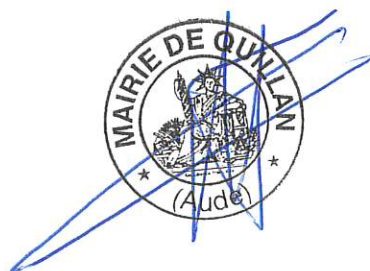
La secrétaire de séance,

Mme Nadja PARACHINI.

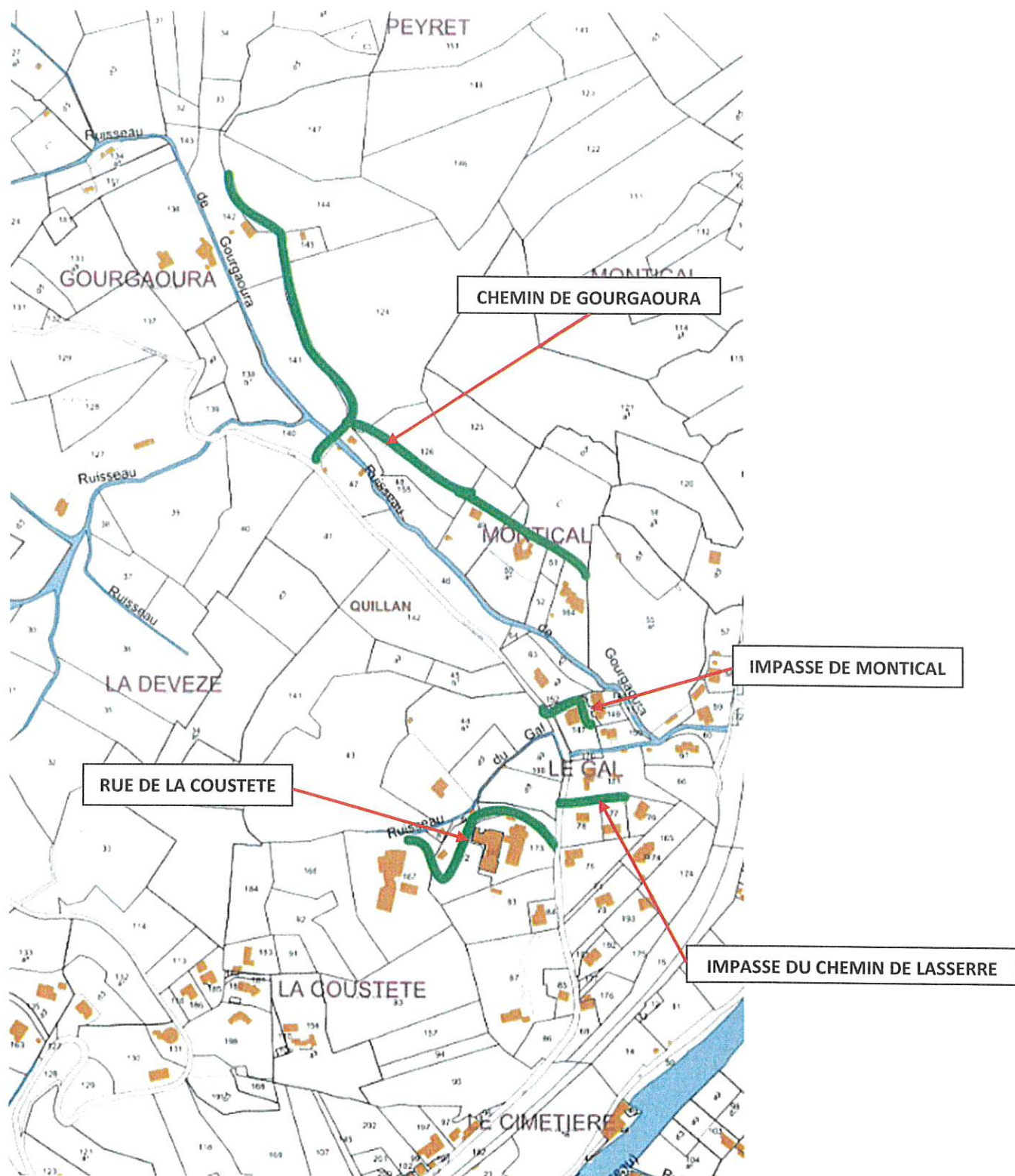
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023-057 DU 04/04/2023



2023-057**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-04-14T12-07-47.00 (MI244478700)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-057-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Dénomination des voies publiques : commune QUILLIS**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-057.PDF](#)**Préparé**

Date 14/04/23 à 12:07

Par [JORDAN Edouard](#)**Transmis**

Date 14/04/23 à 12:07

Par [JORDAN Edouard](#)**Accusé de réception**

Date 14/04/23 à 12:17